

AUGMENTATION effectif des Gardes Champêtres (Lettre de M. le Préfet)

Le MAIRE. - Actuellement nous avons six Gardes Champêtres en service, effectif nettement insuffisant en raison de l'étendue de la Commune de Saint-Denis, du nombre d'habitants et des nombreuses enquêtes à eux confiées.

J'ai demandé à M. le Préfet de bien vouloir m'autoriser à recruter six autres Gardes Champêtres, ce qui porterait notre effectif à 12.

Par lettre en date du 2 Février 1957, n° 156 II/3, Monsieur le Préfet me donne son accord pour que l'effectif actuel soit augmenté de deux unités. Un effectif de 8 Gardes Champêtres me paraît nettement insuffisant pour les raisons ci-dessus indiquées. Aussi, je vous prie de bien vouloir m'autoriser à insister auprès de Monsieur le Préfet pour que l'effectif actuel soit porté à 12.

M. LAPIERRE. - Avec toute les enquêtes qu'ils ont à faire j'estime que le nombre n'est pas exagéré.

La proposition du Maire, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Pas approuvé
Voir lettre n° 839 / 11 / 31
du 23 juillet 1957*